

Arrêté n°2023-14-0062

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Allier

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil départemental de l'Allier

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : La programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 et le secteur des personnes en situation de handicap du Département de l'Allier.
Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de l'Allier, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de la délégation départementale de l'Allier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur Général des Services du Département de l'Allier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Allier.

Fait à Lyon, le 17 avril 2023

Moulins, le 17 avril 2023

Le Directeur général
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Par délégation,
La Directrice générale adjointe

Muriel VIDALENC

Le Président du Conseil départemental

Claude RIBOULET

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de l'Allier pour le secteur des personnes en situation de handicap

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE	750720245	FAM "LA PYRAMIDE"	030784979
		UNAPEI PAYS D'ALLIER	030008064	SAMSAH ENVOL	030007389
2026	2 ^{ème} semestre	CH DE MONTLUCON NERIS-LES-BAINS	030780100	CAMSP	030786032
		CH DE VICHY	030780118	CAMSP	030002869
		UNAPEI PAYS D'ALLIER	030008064	SAMSAH MONTLUCON	030008585
		CH DE MOULINS YZEURE	030780092	CAMSP DE MOULINS	030006027
2027	1 ^{er} semestre	CH DEPARTEMENTAL COEUR DU BOURBONNAIS	030002158	FAM LA MAISON BLEUE	030785984
		APAJH COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER	030005946	FAM LES SOURCES VIVES	030786131
	2 ^{ème} semestre	CH DEPARTEMENTAL COEUR DU BOURBONNAIS	030002158	FAM LA ROSERAIE	030007397